

Comment faire de la politique handicap un levier contre l'absentéisme ? Un niveau inégalé en 2022

D'après les données du Datascope d'AXA publiées début juin 2023, **le taux d'absentéisme atteint un niveau record de 4,5 % en 2022**, soit une augmentation de 41 % depuis 2019. Ce taux augmente car la fréquence explose : elle est passée de 55,7 % en 2019 à 84 % en 2022. De plus, on constate des phénomènes nouveaux avec une multiplication des arrêts de courte durée chez les jeunes de moins de 30 ans. En termes de pathologie, les arrêts pour Risques Psycho-sociaux devancent ceux pour troubles musculosquelettiques, et ce depuis 2021, notamment en raison de la crise sanitaire.

L'impact financier de l'absentéisme ne cesse de s'accroître. Les modèles prédictifs ne prévoient aucun retour à la normale pour l'année 2023. Face à ce constat, il devient urgent de voir comment remédier à cela. Non seulement pour préserver la santé des salariés, mais aussi pour réduire les coûts qui se répercutent sur les contrats d'assurance complémentaire Prévoyance et Santé et la performance globale de l'entreprise.

Les assureurs comme premier soutien

Les entreprises disposent d'un arsenal varié permettant de lutter efficacement contre le phénomène de l'absentéisme. Ces différentes réponses constituent des pièces du puzzle souvent dispersées, mais qui assemblées, sont efficaces et puissantes.

Les entreprises peuvent tout d'abord compter sur un soutien externe, de la part de leurs organismes de Santé et Prévoyance. Alors que leur rôle a longtemps été curatif, ils investissent de plus en plus dans les solutions de prévention. L'État a également compris qu'il fallait faire évoluer ce prisme puisque l'un des grands axes de développement de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 est axé autour de la prévention Santé.

En effet, **il existe systématiquement des services dédiés à la prévention santé adossés à des contrats complémentaires Santé et prévoyance.** Ils sont assurés par des intervenants experts et leurs résultats ne sont plus à prouver. Ils sont malheureusement très peu utilisés car méconnus des entreprises. Il est crucial de se rapprocher de son assureur car ces services sont facturés et contribuent à la hausse des tarifs d'assurance pour réguler la sinistralité.

La politique handicap, un levier insoupçonné

Une autre approche efficace consiste à mettre en place une politique handicap. Aspect essentiel de la QVCT, elle joue un rôle important dans la lutte contre l'absentéisme.

On estime en France à **30 % le nombre de la population active souffrant d'un handicap.** Qu'il s'agisse de diabète, de migraines, d'endométriose ou encore de douleurs dorsales, toutes ces pathologies finissent par avoir un impact sur la productivité des salariés et augmentent l'absentéisme si le salarié n'est pas correctement accompagné par son entreprise. Souvent confondus avec l'invalidité, le handicap ne diminue pas les capacités de travail. Il traduit simplement un problème de santé de plus d'un an qui a un impact dans le monde du travail. Il est invisible dans 80% des cas.

En intégrant des mesures spécifiques pour soutenir les employés en situation de handicap, une entreprise peut non seulement **réduire l'absentéisme, mais aussi renforcer sa réputation en tant qu'employeur respectueux des droits et des besoins de tous ses employés**, quels que soient leurs capacités. Des cabinets comme Pidiem proposent des solutions pour mettre en place des politiques QVCT et handicap avec des préconisations sur mesure pour sécuriser les salariés et aussi des accompagnements personnalisés avec l'obtention de RQTH complémentaires pour une meilleure prise en compte de la santé au travail.

Ces politiques peuvent être mises en place sans nécessairement dégager de budget supplémentaire. **L'État autorise l'utilisation d'une partie de la taxe Agefiph pour financer des prestations d'accompagnement** de sensibilisation et de formation des salariés. D'une contrainte financière, il est possible d'en faire un véritable investissement en projets d'action sociale pour prévenir l'absentéisme.

**Catherine Colombie,
Directrice Protection Sociale,
Cabinet Spartes**

